

Dossier :

Inscription sur les listes électorales...

notre avenir sur l'île  
dépend du nombre de  
vos inscriptions.

APIR



# INSCRIVEZ-VOUS ET VOTEZ DANS L'ÎLE !!!

Il y a plusieurs phases à passer. Petit explicatif :

## Phase 1 : 2 cas de figures...



**Cas n° 1 : si vous payez une (ou plusieurs !!) taxes sur la commune où se trouve votre terrain,** la procédure est assez simple .

Vous devez vous munir des justificatifs des cinq dernières années et passer directement à la phase 2 expliquée plus loin.



**Cas n° 2 : Si vous ne payez aucune taxe sur la commune,** ce n'est pas très compliqué. Vous devez :

- Faire une demande d'attestation, par courrier de préférence, à la trésorerie de St-Martin ; vous trouverez un courrier type que vous pourrez recopier, dans ce dossier.

- Vous rendre à la mairie de la commune sur laquelle se trouve votre terrain pour demander à vous inscrire sur la liste électorale

## DEMANDE D'ATTESTATION A LA TRESORERIE :

Vous pouvez recopier ce courrier et l'adresser à la Trésorerie de St Martin :

Nom, Prénom :

Date :

Adresse :

À : Monsieur le Trésorier Principal  
Trésorerie de Saint-Martin de Ré  
8 place de la République  
17 410 SAINT MARTIN DE RE

**Objet : Demande d'attestation.**

Monsieur le Trésorier,

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser une attestation stipulant que je suis inscrit au rôle d'une des contributions directes de la commune pour la parcelle dont je suis propriétaire, « *COMMUNE, LIEU DIT* », cadastrée section *XXXX* numéro (ces références figurent sur vos actes notariés) pour la cinquième année consécutive.

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Trésorier, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature

## Phase n°2 : demande d'inscription sur les listes électorales

Pour cela vous devez vous rendre à la mairie de la commune où se situe votre terrain afin de demander à être inscrit sur la liste électorale.

**Vous devez vous munir :**

D'une copie de votre acte d'acquisition ou de donation de votre terrain ;

D'une pièce d'identité ;

De votre carte d'électeur ;

De l'attestation que vous aura fait parvenir la trésorerie de St Martin.

Si vous sentez des réticences vous précisez que c'est l'article 11 du code électoral qui prévoit que sont inscrits sur les listes électorales, à leur demande, les personnes figurant pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle de l'une des contributions directes communales. Cette disposition est valable pour votre conjoint également. VOUS POUVEZ AMENER AVEC VOUS LE JOURNAL DE L'APIR QUI CONTIENT LE COURRIER N 2 DU MAIRE DU BOIS...

Vous devrez remplir un formulaire, établi en triple exemplaire, que vous remettra l'agent municipal ; un des exemplaires vous est réservé.

Cette demande fera l'objet d'un examen par une commission électorale qui se réunit dans chaque commune, en Septembre, composée d'un élu de la commune, de représentants de la Préfecture et du Tribunal de Grande Instance.

Cette commission devra émettre un avis sur la demande d'inscription et cet avis vous sera communiqué par courrier simple (à votre adresse de résidence principale) si votre demande est acceptée, en recommandé avec accusé de réception si c'est un refus. Tout refus de la commission doit être motivé et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal dans les 10 jours qui suivent la réception du courrier. **Si cela devait se produire il est bien entendu que nous vous aiderions dans vos démarches.**

Nous vous conseillons donc de faire cette démarche durant votre présence sur les terrains cet été. En cas de problèmes nous pourrions vous conseiller lors de nos réunions ou nos permanences.

## Phase n°3 : donner procuration pour celles et ceux qui ne pourront venir voter dans l'Ile le jour du scrutin

**S'il ne vous est VRAIMENT PAS POSSIBLE de vous déplacer le jour du vote, vous pouvez donner une procuration à une autre personne INSCRITE SUR LA MEME LISTE ELECTORALE (donc sur la même commune de l'Ile de Ré).**

Pour donner procuration il faut vous rendre (aucune demande de vote par procuration ne peut être faite par courrier) au Commissariat, à la Gendarmerie ou au Tribunal d'Instance de votre domicile munis d'une attestation sur l'honneur et d'une pièce d'identité. (Vous trouverez un exemple d'attestation dans ce dossier, que vous pourrez recopier). Il vous sera alors demandé de remplir une demande de vote par procuration, composée de trois volets : un pour vous, un pour la personne qui votera pour vous et un pour la mairie où vous devez voter.

La demande doit être faite au moins un mois avant la date du scrutin car elle doit parvenir au bureau de vote au plus tard la veille du scrutin. Si vous vous y prenez trop tard il peut arriver que la mairie ne reçoive pas votre demande dans les temps et que vous ne puissiez voter.

**ATTENTION : chaque électeur ne peut disposer que d'une procuration et d'une deuxième si la personne qui souhaite donner procuration se trouve à l'étranger au moment du vote. Il convient donc de bien s'organiser afin que toutes celles et ceux qui ne pourront se déplacer puissent donner procuration, sans dépasser le nombre autorisé par la loi.**

### EXEMPLE D'ATTESTATION POUR VOTER PAR PROCURATION

Je soussigné(e) Pierre X ou Pierrette Y, inscrite sur la liste électorale de la commune de Z, certifie que je serai absent(e) de la Commune de Z le (date du vote).

En conséquence je souhaite donner procuration à Mme L.... pour voter en mes lieux et place le (date du vote).

Fait à ( lieu de votre domicile), le

Signature

Merci de nous faire part de votre inscription sur la liste électorale de votre commune rétaise car nous souhaitons faire connaître aux élus concernés le nombre des nouveaux électeurs sur lesquels ils pourront compter lors des prochaines élections.

Nous en informerons également Monsieur Maxime BONO,  
Député du secteur !!!

Face à l'enjeu, nous avons décidé d'une mesure exceptionnelle : le jour des élections, une permanence APIR sera assurée. **Si vous venez voter, vous pourrez vous restaurer et vous faire rembourser une partie des frais en nous présentant votre carte d'électeur tamponnée... pour les adhérent(e)s au comité de soutien, cette aide sera doublée.**